

MAIRIE DE SENINGHEM

90, RUE PRINCIPALE

62380

☎ 03 21 39 63 81

FAX 03 21 95 39 19

**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS***Liberté
Égalité
Fraternité***Direction départementale
des territoires et de la mer**Service Économie Agricole
Unité entreprises et foncier agricoles**PUBLICITÉ**relative à une demande d'autorisation d'exploiter
au titre du**CONTRÔLE DES STRUCTURES des EXPLOITATIONS AGRICOLES**conformément aux articles L. 331-3, D. 331-4-1 et R. 331-4 du
Code rural et de la pêche maritime**Liste des parcelles objet de la demande d'autorisation d'exploiter n° 62-21044**

Date de la demande : 02/02/2021

Nom du demandeur : GAEC DE COEURLU à AFFRINGUES

La date limite de dépôt des demandes d'autorisation d'exploiter est fixée au : **22/04/2021**

Toute demande déposée après cette date ne pourra être mise en concurrence avec la présente demande.

AFFICHAGE INTERNET (2 mois)

Date de début d'affichage : 19/02/2021

Date de fin d'affichage : 22/04/2021

**AFFICHAGE MAIRIE (1 mois)
À remplir par la mairie**

Date de début d'affichage : 22/02/2021

Date de fin d'affichage : 23/03/2021

M^r Christian TELLIER
Maire de Seninghem

Tampon



Communes	Références cadastrales	Superficie	Nom des propriétaires
SENINGHEM	ZB4	5 ha 00 a 05 ca	Monsieur Gérard GRESSIER
	ZB5	1 ha 88 a 83 ca	
ACQUIN-WESBECOURT	D54	ha 28 a 60 ca	
	D59	ha 24 a 60 ca	
	D60	ha 18 a 90 ca	

Les demandes d'autorisation d'exploiter doivent être déposées auprès de la DDTM du département du Pas-de-calais.

Le formulaire de demande d'autorisation d'exploiter est téléchargeable sur le site internet de la préfecture du Pas-de-calais ou celui de la Préfecture de région.

Siège de la DDTM : 100, avenue Winston Churchill - CS 10007 - 62022 Arras Cedex
Tel : 03.21.22.99.99. - fax : 03.21.55.01.49
Horaires d'ouverture : 08h30 - 12h et 13h30 - 17h
Accès bus : prendre la ligne 1 ou 7 - arrêt «Équipement»

Page 1/1